

DEPARTEMENT DE FINANCE

2.1. Présentation de l'INRB

L'Institut Nationale de Recherche Biomédicale est un établissement Public, à caractère scientifique et technique, à but non lucratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financier. Il est placé sous la tutelle du Ministère de la sante publique.

Il a pour mission de « contribuer à l'amélioration de la santé de la population congolaise par la mise en œuvre et la promotion, sur toute l'étendue de République Démocratique du Congo, des explorations biomédicales nécessaires à la recherche, au diagnostic, à la surveillance, à la prévention et au traitement des maladies de l'homme à caractère épidémique et /ou endémique.

Il sert de Laboratoire Nationale de santé publique de Référence et de Centre de Recherche ». A ce titre, il bénéficie dans le cadre d'un contrat de concession des biens meubles et immeubles appartenant à l'Etat. En outre il constitue la structure d'affectation des biens acquis par l'Etat par donation et destiné au Laboratoire Nationale et au Centre de Recherche Biomédicale.

Il est géré à la fois suivant les règles des entreprises privées (comptabilité privée, audit externe des compte, autonomie de gestion) et des établissements publics (élaboration d'un budget, application de la Loi portant procédures de marchés publics, rapport de la Direction générale sur l'utilisation des ressources).

2.2. Contraintes légales spécifiques

L'Institut Nationale de Recherche Biomédicale est placé sous tutelle du Ministère de Santé Publique qui exerce son pouvoir par voie d'autorisation préalable, d'approbation ou d'opposition.

Sont soumis à son autorisation préalable :

- ✓ Les acquisitions et les aliénations immobilières ;
- ✓ Les emprunts à plus d'un an ;
- ✓ Les prises et cessions de participations financières ;
- ✓ L'établissement d'agences et de bureaux à l'étranger ;
- ✓ Les marchés de travaux et de fournitures d'un montant égal ou supérieur à 500 millions de franc congolais. Ce montant peut être actualisé par arrêté du ministère finances.

Sont soumis à son approbation :

- ✓ Le budget de l'établissement arrêté par le Conseil d'Administration;
- ✓ Le statut du personnel fixé par le Conseil d' Administration sur proposition de Direction générale ;
- ✓ Le règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- ✓ Le rapport annuel d'activité.

Les délibérations du Conseil d'administration et les décisions qu'elles entraînent ne sont exécutoires que dix jours après leur réception par le Ministère de Santé Publique, sauf si celui-ci

autorise leur exécution immédiate. Pendant ce délai, il peut marquer son opposition à l'exécution d'une décision contraire à l'intérêt général ou à l'intérêt particulier de l'établissement.

2.3. Principe, règles et méthodes comptables retenus

En raison de la signature par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo du traité relatif à l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, les Etats Financiers de synthèse de l'Institut Nationale de Recherche Biomédicale son établis suivant les règles du système comptable OHADA.

Les conventions comptables de base sont les suivantes :

- ✓ La continuité de l'exploitation,
- ✓ La permanence des méthodes,
- ✓ L'indépendance des exercices.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité et leur présentation sont :

- ✓ Le cout historique,
- ✓ La prudence,
- ✓ L'importance significative,
- ✓ La transparence,
- ✓ La correspondance du bilan d'ouverture avec le bilan de clôture.

L'exercice comptable de l'Institut s'étend du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année civile.

La comptabilité est tenue en francs congolais et en langue française. Les états financiers de synthèse de l'Institut son constitues du bilan, du compte de résultat, du tableau financier des ressources et des emplois et des emplois et des notes annexées.

2.4. Notes sur le bilan de clôture.

Elles comprennent les notes sur les principaux postes que sont les immobilisations corporelles, la trésorerie et les capitaux propres.

2.4.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations identifiables dont les factures d'acquisition existant ont été évaluées à la valeur nette comptable à la date de la transformation de l'Institut en établissement public. Celles dont les factures n'existent pas ont été enregistrées en comptabilité au franc symbolique.

Les immeubles ont été exclus du bilan d'ouverture et pris en compte dans les états financiers de l'exercice 2013 car ayant fait l'objet en date du 12 Août 2016 d'un contrat de concession entre l'Etat et l'INRB.

La dépréciation de ces valeurs est constatée par des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation du bien excepté pour les immobilisations enregistrées au franc symbolique :

DESIGNATION	DUREE (Année)	TAUX %
Bâtiment (*)	1 an	100%
Equipement de Laboratoire	08 ans	12,5%
Materiel industriels	08 ans	12,5%
Materiel Informatique	08 ans	12,5%
Materiel de bureau	08 ans	12,5%
Mobilier de Bureau	10 ans	10,0%
Materiel Automobile (*)	01an	100%
Immobilisations (*)	01an	100%

(*) Immobilisations amorties à 100% du fait de l'enregistrement de la valeur amortissable au franc symbolique.

2.4.2. Trésorerie

Elle se compose des valeurs en caisse et en banque au 31 décembre 2013. Les avoirs en banque ont été confirmés à la suite de la circularisation des comptes bancaires que nous avons initiée. Quant aux espèces en caisse en l'absence d'un procès verbal de caisse au 31 décembre 2013, ils ont été déterminés à partir du procès verbal d'inventaire physique du 26 mai 2015 et des brouillards de caisse établis entre le 31 décembre 2013 et le 26 mai 2015 (méthode de du roll back).

Les avoirs en devises ont été convertis en francs congolais sur la base du cours de change au 31 décembre 2013. Sur cette base, les avoirs en dollar USD ont été convertis au cours de 920 FC pour 1 USD et ceux en euros au cours de 1 266 FC pour 1 euros, suivant les informations obtenues auprès de la Banque Centrale du Congo.

Au 31 décembre 2013, les dépôts nets dans les banques commerciales se déclinent comme suit :

Banques	Nombres de comptes
Access	10
BCDCD	6
RawBank	8
<hr/>	
Total	24

2.4.3. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent le fonds de dotation initial, les subventions d'équipements et le résultat de l'exercice 2013.

Les fonds de dotation initial se compose de la valeur nette comptable des immobilisations et de la trésorerie nette au 23 janvier 2013. Il n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2013.

Les biens immobiliers concédés à l'Institut par l'Etat ont été enregistrés dans les droits du concédant au franc symbolique, sur la base du contrat de concession du 12 Août 2013. A titre de rappel, l'inventaire physique des biens immobiliers concédés par l'Etat à l'INRB n'ont été évalués par les parties au contrat.

Les subventions d'équipements sont constituées des dons en équipements offerts par les bailleurs de fonds à l'Institut Nationale de Recherche Biomédicale.

2.5. Notes sur le Compte de résultat

Elles comprennent les notes sur les principaux postes que autres achats, les services extérieurs, les autres charges du personnel, les subventions de fonctionnement et les services vendus.*

2.5.1. Autres achats

Les autres achats sont constitués essentiellement de réactifs, des autres produits chimiques et de fourniture acquis au cours de l'exercice 2013. Ceux en stocks au 23 janvier 2013 n'ont été pris en compte faute d'inventaire physique et de fiches de stocks fiables.

Les acquisitions se déclinent comme suit :

Rubriques

- Réactifs et produit chimiques
- Essence et gasoil
- Fourniture de bureau
- Fourniture d'entretien
- Autres fournitures
- Etudes et prestations de service
- Travaux

2.5.2. Services extérieurs

Les services extérieurs sont essentiellement constitués des analyses en laboratoire hors de l'Institut Nationale de Recherche Biomédicale, des frais et des honoraires.

Ils se déclinent comme suit :

Rubriques

- Sous- traitantes
- Frais d'entretien et de réparation des matériels
- Frais de téléphone
- Frais bancaires
- Frais de réception
- Honoraires techniques
- Autres services

2.5.3. Autres charges

Les autres charges sont constituées de la provision pour dépréciation des sommes décaissées au cours de l'exercice 2013 pour lesquelles les pièces justificatives de l'utilisation des fonds sont encore attendues à la comptabilité, et des frais engagés au profil des agents du Ministère de la Santé.

Elles se déclinent comme suit :

Rubriques

- Charges provisionnées
- Charges diverses au profil du Ministère de la Santé
- Jeton de présence versée au syndicat

2.5.4. Charges du personnel

L'ensemble du personnel mécanisé de l'INRB est pris en charge par l'Etat notamment en ce qui concerne les salaires de base et les primes de technicité versées à certains corps de métiers (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.). Cependant, pour l'exercice 2013, seuls les éléments du premier trimestre 2013 ont été pris en compte dans les états financiers, faute d'information comptable (confère ligne appointements pris en charge par l'Etat du tableau ci-dessous).

Les autres charges du personnel enregistrées dans les états financiers de l'exercice 2013 sont constituées essentiellement des retombées, des indemnités de transport, de rétrocessions, de direction et des frais médicaux et funéraires. Les retombées et les droits de rétrocession ont été fixés dans le règlement intérieur respectivement à 35% des examens médicaux et 25% des primes versées aux agents détachés. La répartition des retombées est fonction d'une grille d'indices allant de 32 à 8 tandis que celle concernant les droits de rétrocession est équitable (hors indice).

Les charges du personnel se déclinent comme suit :

Rubriques

- ✓ Appointements pris en charge par l'Etat
- ✓ Primes de retombées
- ✓ Primes spéciales
- ✓ Indemnités de direction
- ✓ Indemnités de transport et divers
- ✓ Frais funéraires
- ✓ Frais médicaux

- ✓ Autres

Les effectifs du personnel pour l'exercice 2013 se présentent comme Suit :

Effectifs	Mécanisés	Non mécanisés	Total
Cadre de direction	15	0	15
Cadre de collaboration	29	2	31
Agents de maîtrise	39	7	46
Travailleurs	53	1	54
Total	136	10	146

2 .5.5. Service et production vendus

Les services et production vendus sont constitués des analyses médicales et biologiques et des ventes aux publics de plusieurs produits.

Ils se déclinent comme suit :

Rubriques

- ✓ Analyse médicale et biologique
- ✓ Ventes de kits de mini colonnes
- ✓ Ventes eaux distillées et Azote liquide
- ✓ Produits de stage, Séminaire, congrès et formation
- ✓ Autres ventes

Chef de Département de Finance : AG. KAYEMBA Jean Paul

Téléphone : 0816698660